



FranceTNP2010
De l'engagement aux actes
New York 3/28 mai 2010



DESARMEMENT NUCLEAIRE : L'ENGAGEMENT CONCRET DE LA FRANCE

- LE DÉMANTÈLEMENT DE LA COMPOSANTE SOL-SOL -

Document de travail présenté par la France

L'abandon de la composante sol-sol

La composante sol-sol française était constituée de missiles mobiles de courte portée ainsi que des missiles stratégiques situés sur le plateau d'Albion.

Tirant les conséquences des évolutions du contexte stratégique, la France a annoncé sa décision d'**abandonner la composante sol-sol de sa force de dissuasion nucléaire** le 22 février 1996.

Les étapes du renoncement à la composante sol-sol

Décisions de 1991-1992

- **retrait anticipé** des missiles de courte portée Pluton ;
- **arrêt de la production** des missiles de courte portée Hadès et décision de **non-déploiement** de ce système ;
- **abandon** du programme de missiles sol-sol stratégiques S45 (prévus pour remplacer les missiles S3D du plateau d'Albion).

Décisions de 1996

- **retrait du service** des missiles sol-sol du plateau d'Albion et fermeture de ce site ;
- **retrait définitif** du système d'armes Hadès.

Le démantèlement des 30 missiles mobiles Hadès de courte portée a été achevé en 1997, celui des 18 missiles stratégiques S3D en 1998.

Le démantèlement du plateau d'Albion (1996-1998)

Opération complexe, le démantèlement du plateau d'Albion, débuté le 16 septembre 1996, a nécessité la prise en compte de contraintes majeures : **sécurité, respect de l'environnement, reconversion du site** et conséquences pour **la vie et l'économie locales**.

Un personnel nombreux et du matériel spécifique ont été mobilisés pour ce chantier très particulier couvrant près de **800 hectares**. Le démantèlement des 18 zones de lancement a nécessité :

- **plus de 63 000 heures de travail ;**
- **plus de 630 tonnes de matériels déplacés.**

Chaque étape du démantèlement **a requis une grande technicité** : ainsi, l'extraction de la tête d'un missile reposait sur **162 opérations différentes**. Après retrait des têtes nucléaires et du dispositif pyrotechnique, la destruction des missiles a nécessité non seulement l'élimination des corps de missiles, mais également celle du combustible.

Tous les sites, matériels et installations ayant été au contact des éléments nucléaires ont fait l'objet d'**un contrôle et d'un certificat de non-contamination**.

La dénucléarisation du plateau d'Albion, au rythme d'un missile par mois, a été effective le 25 février 1998. **Le coût total du démantèlement avoisine 75 M€**

Pour un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire

En écho aux mesures prises à titre national avec l'abandon de sa composante sol-sol, **la France poursuit au plan multilatéral son engagement résolu en faveur du désarmement**. Le Président de la République a ainsi proposé l'ouverture de négociations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire (**discours de Cherbourg, 21 mars 2008**).

Cette proposition française a été reprise par l'**Union européenne** dans le **plan d'action en matière de désarmement**, endossé par les 27 chefs d'État et de gouvernement au Conseil de l'UE de décembre 2008, qu'elle propose dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

« L'Union européenne propose l'ouverture de consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire. »